

La Ville de Liège vole dans les plumes de KFC

La chaîne est sommée de mettre de l'ordre dans ses enseignes, qui dénaturent le centre-ville

Liege ne veut plus des pilastres rouges garnis de publicités de KFC sur la place de la République française. La chaîne de fast-food est sommée de remettre au plus vite de l'ordre dans ses enseignes, sous peine de se retrouver devant la justice liégeoise.

Début décembre, le premier restaurant KFC liégeois ouvrait ses portes sur la place de la République française, en lieu et place des anciens cafés Foch et Britannique. Le rêve pour les amateurs de poulet frit, mais un cauchemar pour l'échevine liégeoise de l'Urbanisme, Christine Defraigne, qui a failli défaillir en voyant apparaître les très nombreuses enseignes de la chaîne américaine en plein coeur de la Cité ardente. Aujourd'hui, elle a décidé de sortir ses griffes et de voler dans les plumes de KFC. Qu'elle somme de faire disparaître au plus vite ce vé-

ritable coup-de-poing esthétique dans ce centre-ville que Liège tente depuis des années de remettre en valeur. Sont visés les pilastres rouges, sur lesquels fleurissent des cadres publicitaires, mais aussi la plupart des enseignes qui garnissent ce rez-de-chaussée de la place de la République française. « A l'heure actuelle, le commerce a installé des panneaux rouges sur les pilastres ainsi que des enseignes perpendiculaires. Les panneaux ne sont pas un parement traditionnellement utilisé dans le centre ancien protégé, tonne l'échevine liégeoise. Ils masquent totalement des éléments caractérisant les façades qui ont bénéficié d'une rénovation. Afin de conserver un aspect homogène, sobre et plus pérenne du périmètre, il est nécessaire que ces travaux soient effectués par le commerce KFC. La Ville de Liège demande également que 26 cadres publicitaires posés sur les pilastres soient enlevés. Cette surenchère de publicité est

polluante visuellement. » Et l'échevine de l'Urbanisme est bien décidée à se faire entendre. Quitte à porter le dossier devant la justice liégeoise si la chaîne de fast-food n'entend pas raison rapidement.

KFC a 60 jours pour se mettre en ordre. Si ce n'est pas fait, la Ville passera à la vitesse supérieure

« Ils ont 60 jours à partir de la notification pour se mettre en ordre. S'ils ne le font, on passera à la mise en demeure », précise-t-on au cabinet de Mme Defraigne. Ce qui octroiera alors un délai de 90 jours à l'enseigne pour se conformer au règlement liégeois, avant que les choses ne s'accélérent. « Si ce n'est

toujours pas réglé, il y aura encore un rappel, qui reportera encore le délai de 30 jours, puis ce sera le procès-verbal, qui sera transmis au parquet qui décidera de poursuivre ou pas. »

Dans la négative, la Ville se dit prête à entamer d'autres procédures. « L'objectif de l'échevine, c'est d'aller jusqu'au bout, elle ne veut pas laisser passer ça », termine-t-on à son cabinet.

Depuis 2018, Liège a en effet décidé de s'attaquer aux enseignes commerciales qui, pour certaines, dénaturent le centre-ville. Plusieurs directives urbanistiques réglementent maintenant ce domaine : « Cette demande de mise en ordre rentre donc en ligne directe avec la volonté de la Ville d'embellir et d'améliorer la qualité des façades commerciales afin de renforcer l'attrait et l'attractivité de la Cité Ardente », termine l'échevine, par voie de communiqué. ●

GEOFFREY WOLFF



Les enseignes et les pilastres posent problème à la Ville de Liège. © SP